



La CGT Educ'Action du Var vous souhaite une bonne RENTREE

Malgré un contexte difficile, bref tour d'horizon:

■ Des salaires et des carrières en berne !

La CGT avait déjà dénoncé le non-financement des faibles mesures contenues dans le PPCR, comme les augmentations indiciaires étalées jusqu'en 2020 ou la hausse de la CSG compensée sous forme indemnitaire non revalorisée, ce qui non seulement sape les fondements de notre sécurité sociale en transférant une part des cotisations salariales vers l'impôt, mais constitue aussi une perte sèche sur la carrière des agent-es.

Au-delà des conditions scandaleuses de tenue des commissions, où dans beaucoup d'académies les représentant-es élu-es des personnels n'ont pas pu siéger, la mise en place des premières promotions à la classe exceptionnelle et à la hors classe ont également permis de révéler les effets pervers du système PPCR. Enfin et surtout la poursuite du gel du point d'indice qui entraîne pour tous une perte de salaire mensuelle entre 300 et 700 euros nets!

■ Des réformes à marche forcée :

Parcoursup

Fin juillet, plusieurs dizaines de milliers de jeunes se retrouvaient toujours sans aucune solution d'inscription dans l'enseignement supérieur. De nombreux établissements ont eu recours à des « algorithmes locaux » pour trier l'ensemble des candidatures qu'ils ont reçues. La CGT s'est associée à l'UNEF, le SAF, la FCPE, l'UNL, le SNESUP et le SNTES pour saisir le Défenseur des droits.

Réforme du lycée et du Bac

Les arrêtés fixant l'organisation des lycées et des baccalauréats généraux et technologiques ont été publiés en catimini par le ministère, au début des vacances d'été. La réforme Blanquer accentue la sélection et le déterminisme social. Il spécialise chaque année davantage les élèves avec le choix des spécialités en première puis en terminale, conçues pour correspondre aux attendus des filières du supérieur et aux vœux de Parcoursup, il ne s'agit, finalement, que de rendre l'orientation encore plus précoce avec un choix décisif en fin de seconde pour l'élève qui devra se déterminer en fonction de son choix de licence.

Dans ce contexte, la concurrence entre élèves ne peut que s'aggraver et engendrer un tri social qui sera accentué par la multiplication des épreuves locales du baccalauréat, dont la valeur dépendra de la réputation du lycée et par les algorithmes universitaires de sélection incluant parfois l'adresse de l'élève ou de son établissement.

Cette réforme va accentuer l'autonomie des établissements et son corollaire de concurrence généralisée.

Ainsi, la création de nouveaux enseignements basés sur plusieurs disciplines se fait, pour le moment, sans cadrage national. On peut imaginer les conséquences au sein des équipes pour le partage des heures... Par ailleurs, la multiplication des « partiels » va augmenter la charge de travail des enseignant-es et accentuer les pressions hiérarchiques. Enfin, la réforme, avec le tronc commun en première et terminale, permet de remplir les classes au maximum avec des mises en barrettes des spécialités. Conséquences : classes encore plus surchargées avec des profils d'élèves plus hétérogènes, des emplois du temps ubuesques... et des suppressions de postes.

Réforme de la Voie pro.

Dès septembre 2019 vont se mettre en place:

Des nouvelles grilles horaires avec des suppressions de postes importantes

Une réduction drastique du temps de formation dans certaines disciplines

Des secondes communes à des familles de métiers avec une déspecialisation des enseignements professionnels et des conséquences sur les postes ;

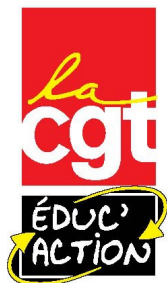
Une réécriture complète des programmes dans toutes les disciplines et donc une charge de travail plus importante

La suppression de la taxe d'apprentissage et son remplacement par une « contribution alternance »

Une co-intervention imposée qui sera une charge de travail supplémentaire

■ Et c'est sans compter toutes les réformes à venir :

Comme la réforme des retraites dont on connaît désormais les principaux contours: une introduction du régime par points remettant en cause toute l'histoire de la protection sociale créée après-guerre et qui va engendrer une diminution des pensions pour les fonctionnaires et en particulier pour les enseignants ou la réforme de la Fonction publique et des services publics : le projet de 2018 piloté par le Comité 2022 prévoit une baisse de la part de la dépense publique dans le PIB de plus de trois points ce qui va engendrer des suppressions massives de postes et la contractualisation de certaines missions (par exemple on peut craindre dans l'éducation la suppression du statut de TZR et une contractualisation du Remplacement...)



NOUS CONTACTER au niveau départemental :

C.G.T. Educ'Action 83

13 avenue de l'Amiral Collet, 83000 Toulon

Second degré : 06 59 95 68 28

ATRF et Non Titulaires : 07 82 07 99 89

E-mail : cgteduc83@cgteducvar.fr

Site Internet : www.cgt-educaction-var.fr/

Nos délégués syndicaux et nos élus CAPA répondent à l'ensemble de vos questions .

